

Cascade : l'État se jette à l'eau

Quatre jours après la révélation, par les responsables de l'association « Ranimons la cascade », du contenu du rapport de la mission interministérielle consacré à l'avenir du site de Salles-la-Source (lire notre édition du mardi 19 avril), les services de l'État ont officiellement pris position, hier matin, au lendemain de la publication du texte, rédigé conjointement par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies. Un geste attendu non sans impatience par les défenseurs de la chute d'eau, englués de longue date dans un conflit les opposant à l'exploitant de la centrale hydroélectrique, et qui n'a pas non plus semblé plaire le préfet dans l'embarras.

« Nos objectifs sont simples, a déclaré Louis Laugier. Il s'agit d'abord de solder une période complexe et insatisfaisante pour tous, puis, dans un second temps, de travailler sur le partenariat avec les collectivités locales pour qu'une solution soit trouvée et qu'elles soient accompagnées. Il est impensable de laisser ce dossier se traiter sans l'intervention de l'État. Nous sommes face à une situation ancienne, qui a provoqué de multiples contentieux et s'est encore durcie depuis le 31 décembre 2005, avec l'expiration de la validité de la concession. »

Louis Laugier : « Sortir de l'ornière de façon collective »

Commandé par son prédécesseur, Jean-Luc Combe, il y a un an, le rapport a été présenté par Louis Laugier comme constituant la base en vue des prises de décisions. « Il va permettre de sortir de l'ornière de façon collective. Il a été rédigé sans langue de bois et, contrairement à ce que l'on



Nicolas Forray, l'un des trois inspecteurs ayant participé à la rédaction du rapport (à gauche), et Louis Laugier, préfet de l'Aveyron./DDM, R.G.

peut parfois entendre dans ce genre de cas, il n'a pas servi à enterrer quoi que ce soit », a-t-il souligné, indiquant qu'il allait, dès la semaine prochaine, envoyer un courrier au maire de la commune ainsi qu'au président de la communauté de communes pour leur demander de saisir leurs conseils d'élus respectifs afin de se pencher sur l'avenir qu'ils souhaitent offrir à la cascade et à son installation hydraulique.

Salles-la-Source - Dallas, même combat

Appelés à exercer leurs compétences dans un contexte empreint de tension et de remise en cause des décisions des pouvoirs publics, Nicolas Forray - qui a présenté le dossier comme « une aventure industrielle, renvoyant à l'histoire de nombreux hommes et femmes, et fortement teinté d'acrimonie » et n'a pas hésité, dans un trait d'humour non dénué d'une part de sérieux, à établir un parallèle avec Dallas -, François Cholley et Jean-Pierre Viguié, les trois inspecteurs

chargés de la mission, ont répondu aux exigences inscrites sur leur feuille de route par Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, qui leur avait demandé d'évaluer les différents enjeux, d'analyser les options de refus ou d'autorisation de la demande d'exploitation en cours, ainsi que les risques associés, et enfin d'examiner la faisabilité d'un scénario réunissant les parties autour d'un projet global, incluant ou non l'exploitation de la chute.

Compatibilité tourisme - production d'électricité

À l'issue de leurs démarches, ils ont jugé, dans un premier temps, qu'il était « indispensable de clore de façon complète la concession échue depuis 2005 par un transfert effectif des biens à l'État et le refus de l'autorisation demandée », avant d'estimer « possible de combiner qualité du paysage et production d'électricité renouvelable de façon rentable », mettant en évidence, au passage,

« le bon état d'entretien général des installations » et leur niveau de sécurité « satisfaisant ».

Stop ou encore ?

« Deux scénarios sont proposés : un arrêt de l'exploitation ou sa poursuite, en articulation avec la dimension touristique, a exposé Nicolas Forray. Si la première option est retenue, l'État devra sécuriser le site et échanger avec tous les propriétaires de terrains concernés par le passage de la conduite forcée. De plus, il faut savoir que dès que le démantèlement sera commencé, l'usine ne fonctionnera plus jamais. Si le choix se portait sur la seconde, la commune et la communauté de communes devraient d'abord décider du statut juridique à adopter, avec une exploitation restant dans leur giron ou confiée à une entité privée, puis procéder à une révision des conditions qui y sont relatives (arrêt estival avec ou sans dates complémentaires, débit réservé etc.) »

Selon les trois experts, la cascade présenterait, du point de vue financier, un caractère rentable qu'il serait préjudiciable de ne pas prendre en considération. « Notre intuition est que l'arrêt de l'exploitation ne serait pas une solution sur le plan touristique », a glissé Nicolas Forray, tandis que le rapport a réaffirmé la compatibilité entre le développement touristique de la commune et le maintien en service de l'usine, tout en le soumettant à la mise en place d'un nouveau projet « à définir et mettre en œuvre en accord » avec les acteurs politiques locaux. Une étape qui ne sera, quoi qu'il en soit, à l'ordre du jour que dans trois gros mois minimum, les élus ayant jusqu'au début du mois de juillet pour prendre leur décision quant au devenir de cette résurgence de la rivière souterraine du Créneau.

Romain Gruffaz